

# BARÈME DES HONORAIRES

## PRESTATIONS

PRESTATIONS LE SERVICE DE GESTION	HONORAIRES	ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS	HONORAIRES
<p>Mise en place du mandat de gestion</p> <p>Quittancement mensuel du locataire</p> <p>Appels et encaissement des loyers</p> <p>Versement mensuel du loyer et charges au bailleur</p> <p>Envoi mensuel d'un relevé de gérance</p> <p>Révision annuelle des loyers en fonction de l'indice IRL</p> <p>Païement des charges de copropriété au syndic sur demande</p> <p>Aide à la déclaration fiscale</p> <p>Suivi des travaux, établissement de devis, règlements des fournisseurs</p>	<p><b>7,08 € TTC</b> <b>Du loyer CC</b></p>	<p><b><u>Garantie Loyers impayés Classique</u></b></p> <p>Garantie de paiement des loyers à 100%, sans franchise et sans limite de durée dans le temps</p> <p>Vérification de la conformité des pièces justificatives du dossier</p> <p>Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10 000 €</p> <p>Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 80 000 € / sinistre</p> <p>Prise en charge des procédures</p> <p>Protection juridique</p>	<p><b>1,90€ TTC</b> <b>Du loyer CC</b></p>
		<p><b><u>Garantie Loyers impayés Totale</u></b></p> <p>Toutes les garanties de la GLI Classique</p> <p>Indemnisation dès le 1<sup>er</sup> mois d'impayés</p>	

- ◆ Les honoraires de gestions s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant
- ◆ Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur)
- ◆ Taux de TVA en vigueur : 20% sauf TVA DOM-TOM : 8,5%